

- Quels sont les défis locaux liés à la mer ?
- Pourquoi se doter d'une stratégie maritime ?
- Quels outils pour les projets de territoires maritimes ?

## LA MER DANS LES PROJETS DE TERRITOIRES



## LE CONTEXTE

# Les défis liés à la mer : une responsabilité locale ?

12%

de la population française réside dans les communes littorales (métropole et outre-mer), alors que celles-ci ne constituent que 4 % du territoire métropolitain. Cette densité de population presque 2,4 fois supérieure à la moyenne nationale atteste de l'attractivité des espaces littoraux.

*Source : ministère de la Transition écologique, 2021*

# Une évolution favorable à l'implication des collectivités

Forte d'un espace maritime de plus de 11 millions de kilomètres carrés, d'une économie bleue dynamique, de capacités de premier plan en matière de recherche scientifique et d'une culture nautique vivante, la France est un grand pays maritime. Longtemps apanage de l'État, la politique de la mer est aujourd'hui partagée avec les collectivités locales.

**L**'économie maritime française génère de nombreux emplois, particulièrement dans les domaines du tourisme, de la filière des produits de la mer, du transport maritime et fluvial, et de la construction navale. La présence de la mer est donc une opportunité pour les communes littorales, s'agissant tout à la fois d'accompagner l'évolution des pratiques de loisirs, de développer de nouvelles filières (énergie marine renouvelable) ou d'accompagner les mutations de la pêche et de l'aquaculture, dans le contexte du changement climatique.

Adoptée en 2017 et révisée en 2024, la Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) appelle à impliquer les collectivités et à initier des projets de territoires maritimes. Les documents stratégiques de façade maritime (DSF) ou de bassin maritime (DSBM) donnent un cadre de planification et ouvrent des opportunités pour des initiatives complémentaires à l'échelle locale. Enfin, depuis 2020, l'ordonnance de modernisation des Schémas de cohérence territoriale (SCoT) facilite l'intégration du domaine maritime dans la démarche d'aménagement du territoire pour les communes.

Dans le mouvement des décentralisations successives et du fait d'un intérêt grandissant des communes pour les enjeux liés à l'économie bleue ou à la protection du milieu marin, les questions liées à la mer sont devenues des sujets partagés aux niveaux locaux. Ports de plaisance, animation de sites Natura 2000, gestion des zones de mouillage et parcs naturels régionaux ayant une partie marine sont autant de démonstrations de l'implication des communes littorales et de leurs établissements de coopération intercommunale dans les enjeux marins. Les régions se sont également saisies de la thématique : la plupart d'entre elles ont mis en place des instances de concertation dédiées (parlement de la Mer en Occitanie et région Sud, conférence ou assemblée régionale Mer et Littoral en Bretagne ou dans les Pays de la Loire...). Les départements disposent quant à eux de la compétence portuaire et s'avèrent très impliqués au travers des espaces naturels sensibles.

## L'ÉCONOMIE BLEUE

L'économie bleue englobe tous les secteurs directement liés au milieu marin (pêche, énergies renouvelables...) ou à terre en lien avec la mer (ports...).



## ↔ LES ENJEUX

# Pourquoi intégrer la mer à son projet de territoire ?

**1,5%**

du PIB de la France, c'est ce que représentait l'économie maritime française en 2019, soit une valeur ajoutée de 43,3 M<sup>d</sup>s€. Elle mobilisait près de 525 000 personnes, soit 1,7 % des emplois nationaux.

*Source : Ifremer, Données économiques maritimes françaises 2021, édition 2022*

# **Un nécessaire équilibre entre préservation environnementale, essor des activités et adaptation au changement climatique**

---

Entre opportunités et contraintes propres à la situation géographique côtière, les collectivités littorales ont tout intérêt à considérer la mer comme un atout pour le développement local et à l'intégrer à leur projet de territoire.

---

**L**es collectivités du littoral sont aujourd’hui invitées à formaliser des projets de territoire pour la mer. Il s’agit de définir les conditions d’usage et de gestion de leur espace marin, en cohérence avec les politiques territoriales définies à terre, mais aussi à l’aune des défis et des possibilités générées par une position géographique qui confère attractivité, richesse et fragilité.

**Les pressions qui s’exercent sur les territoires situés à l’interface terre-mer sont spécifiques et évolutives.** Elles sont liées aux activités en mer (pollutions), aux phénomènes de submersion marine et d’évolution du trait de côte amplifiés par le changement climatique, ou encore à l’accueil de résidents et de touristes de plus en plus nombreux qui interroge sur la capacité à supporter cet afflux en termes d’infrastructures et de ressources, tout en tenant compte des équilibres naturels fragiles du littoral.

**Dans ce contexte, les collectivités sont légitimes à assumer un certain nombre de missions et à définir un projet de territoire tourné vers la mer :** planification de l’urbanisme en lien avec l’essor de l’économie maritime ou l’adaptation au changement

climatique, mise en œuvre de programmes en soutien aux activités maritimes, mesures de protection du littoral, organisation de la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi), prévention des risques, gestion des ports communaux, police des plages ou encore établissement de zones de mouillage et d’équipements légers (ZMEL).

**Ce travail doit également s’inscrire dans le cadre de la politique maritime de l’État** définie par la Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML), et déclinée au travers des DSF ou DSBM.

Autant de raisons favorables à l’intégration d’un volet « mer » aux politiques locales pour poser le cadre d’une stratégie globale et intégrée (terre/mer, État/collectivité). Si elle ouvre de nouvelles perspectives, cette démarche renvoie aussi à des questions d’articulation entre les espaces d’activité en mer et les installations à terre, ainsi que de gestion de conflits d’usages ou de protection de l’environnement.



VOTRE STRATÉGIE

# Comment engager une planification sur votre espace maritime ?

1022

communes françaises  
sont situées sur le littoral.

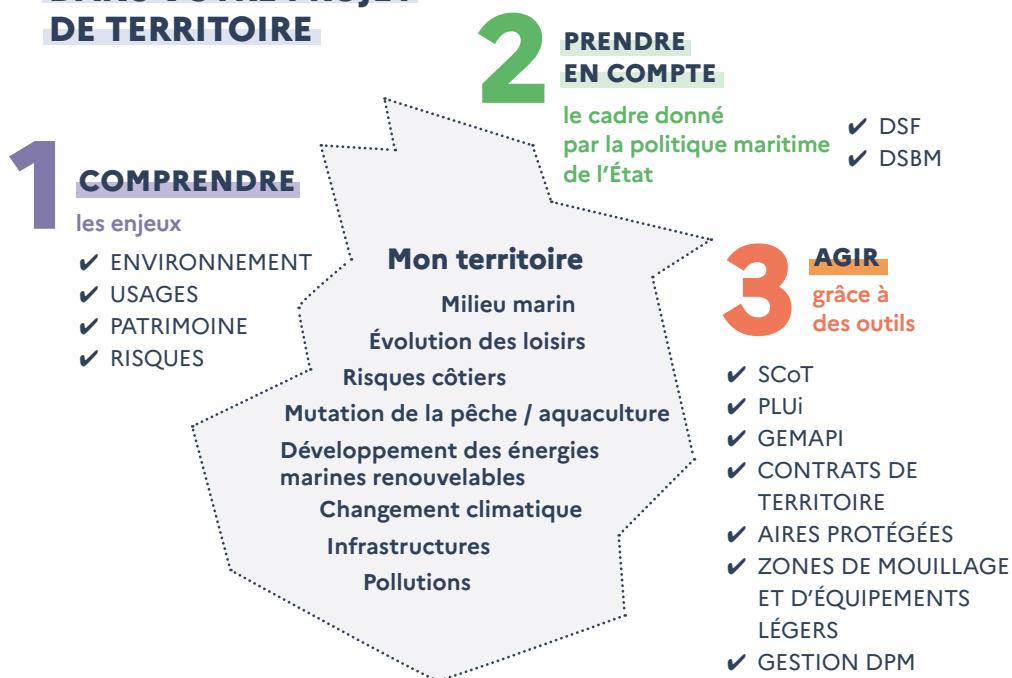
# Une multiplicité d'enjeux à appréhender, un panel d'outils à mobiliser

Pour les collectivités, intégrer la mer dans leurs projets et politiques de territoire nécessite de comprendre et d'assimiler des enjeux spécifiques, tels que l'environnement marin et les phénomènes naturels, les usages et les dynamiques socio-économiques, ou encore les liens et interdépendances terre-mer. Cela requiert également de s'approprier le cadre défini par les politiques maritimes de l'État et des collectivités lorsqu'il existe (stratégies régionales ou SCoT par exemple).

Pour prendre en compte ces enjeux et concrétiser une stratégie territoriale maritime, les collectivités peuvent mobiliser leurs outils de gestion, et en particulier **étendre à la mer les documents de planification et les politiques d'aménagement du territoire.**

D'autres leviers sont également mobilisables par les collectivités, notamment à travers la gestion des espaces protégés, celle du domaine public maritime (DPM) ou des dispositifs de soutien aux activités maritimes.

## INTÉGRER LA MER DANS VOTRE PROJET DE TERRITOIRE



# 1

## Consolider les connaissances pour évaluer les enjeux

La mer a longtemps été l'affaire de l'État ou de spécialistes. Mais aujourd'hui, face à la montée en puissance des enjeux affectant les espaces marins territoriaux, de nombreuses ressources sont mises à la disposition de tous.

À l'échelle nationale, les données réunies pour l'élaboration de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) et des DSF et DSBM sont mises à disposition au travers de portails inventoriés par le **Système d'information sur le milieu marin** (SIMM).

Au niveau local, la plupart des régions développent des observatoires sur l'économie bleue, le trait de côte ou encore la biodiversité, en lien avec leurs propres stratégies maritimes.

# 2

## S'approprier les documents de planification étatique

Les DSF et DSBM, établis par l'État à l'échelle des façades maritimes, présentent un état des lieux et fixent des **objectifs stratégiques, une carte des vocations et un plan d'action**. Pour les élus locaux, ce sont des données de cadrage à maîtriser pour positionner leur propre projet, ainsi que des informations qui permettent d'affirmer la cohérence de leur projet de territoire vis-à-vis des enjeux maritimes.

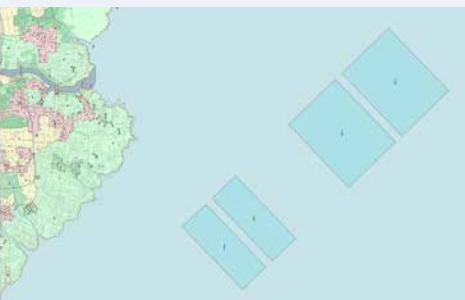
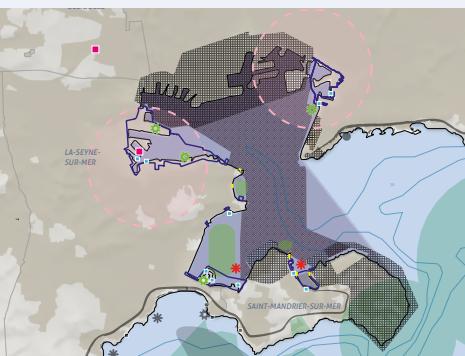
À l'inverse, les instances de gouvernance que sont le Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) et les Conseils maritimes

de façade, comportent chacun un collège d'élus et de représentants de collectivités territoriales, qui font remonter les enjeux territoriaux dans les documents portés par l'État.

# 3

## Concrétiser votre projet pour la mer dans les documents d'urbanisme

Le territore national s'étendant jusqu'à la limite de la mer territoriale, le **SCoT et le Plan local d'urbanisme (PLUi)** peuvent s'étendre en mer et prendre en compte les interactions entre aménagement à terre et en mer. Dans la pratique, c'est proche de



Les documents d'urbanisme peuvent proposer un zonage de l'espace maritime. Sur des orientations générales, comme pour le SCoT Provence Méditerranée (carte du haut), ou sur la localisation précise d'activités comme pour le PLUi de Quimperlé Communauté (carte du bas) qui localise les zones d'exploitation aquacole.

la côte que cette extension peut être un levier précieux pour concrétiser des projets de développement locaux.

Depuis 2020, le régime juridique prévoit l'intégration des dispositions relatives au Domaine public maritime (DPM) dans les différentes pièces du SCoT, dont le Document d'orientation et d'objectifs (DOO). Ainsi, les EPCI, syndicats mixtes ou pôles métropolitains peuvent fixer les orientations concernant l'équilibre entre enjeux environnementaux et économie bleue, l'accès au littoral, la gestion des milieux aquatiques, la prévention des risques naturels, etc.

## 4

### Exploiter les cadres de gestion spécifiques et les démarches partenariales

#### Démarches partenariales des territoires : elles concernent aussi la mer !

Contrats de pays, opérations de développement local financés par le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), contrats de relance et de transition écologique (CRTE), contrats de baie, etc. : les outils de financement des projets de territoire sont ouverts aux questions maritimes. Les parcs naturels régionaux littoraux peuvent inclure une partie du domaine public maritime dans leur périmètre.

#### Gestion des aires marines protégées

De nombreuses collectivités du littoral sont déjà impliquées directement dans la gestion des réserves naturelles ou des sites Natura 2000 en mer, ou indirectement

dans la gouvernance des parcs naturels marins ou parcs nationaux avec une partie marine.

#### Gestion du Domaine public maritime (DPM)

La gestion du DPM est une compétence de l'État assurée à l'échelle départementale. Néanmoins, différentes possibilités existent pour qu'une collectivité exerce en partie la responsabilité de sa gestion : autorisation d'occupation temporaire, concession, gestion de site affecté au Conservatoire du littoral sont des options qui ont déjà été utilisées au profit d'un projet de territoire cohérent.

Par exemple, le parc marin de la Côte Bleue (Bouches-du-Rhône) s'est développé à partir de concessions de culture marine qui ont permis d'installer des récifs artificiels. Interdictions de pêche puis mise en place d'un site Natura 2000 ont complété la panoplie juridique par laquelle le Syndicat mixte du parc trouve les moyens de gérer son espace maritime.

Autre exemple dans les îles de Chausey (Manche), où le SyMEL est le gestionnaire du DPM affecté au Conservatoire du littoral et dispose ainsi d'une continuité de compétence sur les îles et la zone découverte à marée basse.



De nombreux enjeux du DPM de l'archipel de Chausey sont gérés par le syndicat mixte des espaces littoraux de la manche (SyMEL) associant le Département de la Manche et les intercommunalités littorales.



# Quels outils et étapes clés pour engager la planification maritime ?

**40%**

de l'offre nationale d'hébergement touristique se situe sur les communes du littoral métropolitain.



## Utiliser les sources de données existantes

Les sources de données sur les territoires littoraux sont multiples.

Au niveau national, le portail Géolittoral guide vers de nombreuses données sur la mer et les littoraux.

Sur les territoires, de nombreux observatoires locaux, souvent portés par les régions, existent sur diverses thématiques : économie bleue, environnement littoral et marin, trait de côte, etc.



## Consulter les documents sur les politiques maritimes étatiques

Les documents d'objectifs stratégiques, les cartes des vocations et les plans d'actions qui constituent les DSF/DSBM sont disponibles sur les sites des directions interrégionales de la Mer (DIRM) ou directions de la Mer (DM).

Les stratégies de gestion du DPM sont disponibles sur le site des préfectures des départements littoraux.

L'ensemble de ces documents sont référencés sur le portail Géolittoral.



## Identifier les mécanismes d'appui

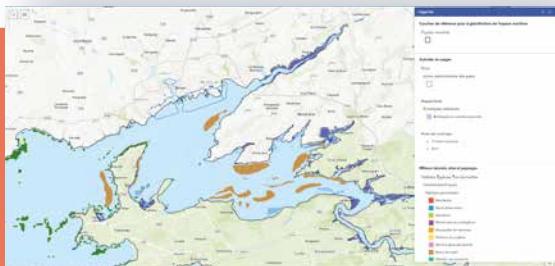
Des réseaux ou dispositifs d'appui sont mis en place, souvent au niveau régional, comme le GIP Littoral en Nouvelle-Aquitaine, l'initiative « Notre littoral pour demain » de la région Normandie ou encore l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la DREAL, la région Bretagne et le Cerema sur la gestion durable du trait de côte pour l'adaptation au changement climatique.

## GÉOLITTORAL, LE PORTAIL NATIONAL DE LA MER ET DU LITTORAL

Géolittoral est le portail de référence sur les politiques de la mer et du littoral. Il donne un accès centralisé aux documents-cadres de l'État ainsi qu'à des données actualisées sur ces politiques.

Avec plus de 500 couches de données disponibles, il diffuse des informations géographiques sur les caractéristiques des territoires, les usages et activités en mer et sur le littoral, les questions relatives au trait de côte, etc.

Exemple de carte issue du portail Géolittoral



Des interfaces cartographiques y sont proposées permettant de visualiser des données de synthèse et des informations détaillées sur ces thématiques. Un grand nombre d'entre elles sont accessibles en téléchargement direct ou sur demande.

[www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr](http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr)

# LA MER DANS LES PROJETS DE TERRITOIRES

## POUR ALLER PLUS LOIN

- **Document Stratégique de Façade Méditerranée.** Guide à destination des porteurs et instructeurs de plans et programmes, DIRM Méditerranée, 2025
- **Territoires littoraux en transition.** Construire des stratégies locales, séminaire sur la gestion intégrée du littoral 2024, Cerema, Les actes, 2024
- **Regional actions for MSP.** Fostering MSP implementation from regional needs, REGINA-MSP project, rapport Cerema, 2024

## LE CEREMA VOUS ACCOMPAGNE

Le Cerema intervient dans des programmes de **coopération à l'échelle des bassins maritimes** européens et collabore avec l'Union européenne sur des approches concrètes de planification de l'espace, de gouvernance, etc.

Le Cerema propose des formations sur **l'intégration des enjeux maritimes dans les politiques territoriales** qui s'avèrent particulièrement pertinentes quand elles sont élaborées à l'échelle locale, en partenariat avec les services de l'État (DIRM/DDTM) et les collectivités (régions, intercommunalités...).

Le Cerema propose un service d'analyse et d'accompagnement de la **gestion intégrée du littoral** : caractérisation du site, définition des modalités de gestion et propositions d'actions.

## LE CEREMA, DES EXPERTISES AU SERVICE DES TERRITOIRES

Le Cerema est un établissement public qui apporte son expertise pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires. Grâce à ses **27 implantations** partout en France hexagonale et ultra-marine, il accompagne les collectivités dans la réalisation de leurs projets.

Le Cerema agit dans **6 domaines d'activités** : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

### + SUR

[cerema.fr](http://cerema.fr)

Suivez notre actualité.

[doc.cerema.fr](http://doc.cerema.fr)

Retrouvez cet essentiel et téléchargez nos publications.

### CONTACT

Cerema Risques eaux et mer

dtecrem.cerema@cerema.fr



[cerema.fr](http://cerema.fr)

Achevé d'imprimer : septembre 2025. Dépôt légal : septembre 2025. ISSN : 2426-5427 - Éditions du Cerema, 2 rue Antoine Charial - CS 33 927 - 69426 Lyon cedex 03 - Imprimeur : Dupliprint - 733 rue Saint-Léonard 53100 Mayenne - Tél. : 02 43 11 09 00 - Auteur : Cerema. Contributeurs : Neil Alloncle, Olivier Laroussinie - Photos : Cerema, Parc national des Calanques, Istock